



**Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –
29 rue Bellanger 76190 YVETOT**

Tél : 02-35-56-96-07 _ Fax : 02-35-56-46-88 _ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Site internet : <https://www.collegeprivébobee.fr>

Yvetot, le 06 avril 2020

Chers Parents,

Nous entrons dans la 4^{ème} semaine de confinement.

J'adresse mes pensées et prières aux familles touchées directement par cette crise sanitaire, à nos soignants, à nos forces de l'ordre, à toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour veiller sur nous et éradiquer ce virus.

Bien évidemment, je pense aussi à tous nos élèves qui font tous de leur mieux pour apprendre à distance à partir des supports créés par leurs enseignants : Scolinfo, Padlets, et autres outils communiqués à vos enfants afin d'éviter la rupture des apprentissages. Certes, des difficultés ont fait jour, dans la première semaine, liées à des problèmes de débit, de saturation du réseau internet au niveau national ayant entraîné des ralentissements de connexion à la plateforme Scolinfo par exemple. Désormais, les problèmes sont résolus. Nous comprenons aussi que certaines familles ne disposent pas de plusieurs ordinateurs, ce qui peut poser problème si plusieurs enfants sont en âge d'être scolarisés et /ou que les parents soient aussi dans l'obligation de faire du télétravail.

Nous savons que vous faites de votre mieux pour faire face à toutes ces obligations à mener de front (apprentissages scolaires, vie de famille, contrainte professionnelle), que vous êtes attentifs à la bonne réalisation des travaux transmis par les professeurs. Il va de soi, que nous devons être compréhensifs, que nous montrerons à notre niveau une rigueur et une souplesse indispensables.

Vous trouverez dans cette lettre des informations (liste non exhaustive) que je vous partage à ce jour.

Il va de soi, que certaines de ces informations peuvent être amenées à être modifiées en fonction de l'évolution de la gestion de la crise sanitaire.

Des informations sont également mises en doublons sur notre site internet.

Le collège assure une permanence téléphonique et physique depuis le 16 mars.

Cependant, afin de communiquer, au besoin, avec notre collège, pendant la période du 11-04 au 27-04-2020, vous devrez adresser un mail à : college.bobee@wanadoo.fr

Je vous réitère, chers parents, ainsi qu'à vos enfants, toute notre confiance,

Prenez soin de vous, de vos proches et de votre famille,

Très cordialement

O. CHAPUT

Directeur du collège Bobée

① Fiche navette

Avant la période de confinement, la moitié des conseils de classes avaient pu être mis en place au sein du collège.

De ce fait, des élèves peuvent avoir en leur possession leur fiche navette et d'autres non (fiche navette pour indiquer le choix de la LV2 pour l'entrée en 5^e ... décision d'orientation pour septembre 2020).

Les professeurs principaux remettront ou recevront (en fonction des classes) les fiches navettes des élèves dès la réouverture du collège.

Si vous les avez, Ne les envoyez pas par voie postale.

IMPORTANT :

Toutefois, pour les élèves qui souhaiteraient une **orientation** en MFR en fin de 5^e ou de 4^e ; ou bien une inscription en 3^e prépa métier en fin de 4^e ; ou pour intégrer une classe de 4^e ou 3^e de l'enseignement agricole... MERCI de me prévenir à l'adresse :

college.bobee@wanadoo.fr

② Réinscription

En fonction des classes, des familles peuvent avoir en leur possession les fiches de réinscription pour la rentrée de septembre 2020. En effet, la fermeture du collège a entraîné un manque de délai pour la distribution de ces fiches.

Nous avons reçu des fiches complétées par voie postale ou mailing.

Cependant, afin de nous les transmettre, il serait plus aisé, que l'élève la donne à son professeur principal à la réouverture du collège.

Pour le moment la date limite de retour des dossiers de réinscription est reculée au vendredi 15 mai.

Pour les familles qui n'ont pas eu par leur enfant le dossier de réinscription, le professeur principal de la classe veillera à le distribuer dès la réouverture du collège.

IMPORTANT :

Toutefois, si votre enfant ne sera plus scolarisé en septembre 2020 au collège Bobée, pour raison de déménagement, de mobilité professionnelle... MERCI de me prévenir à l'adresse :

college.bobee@wanadoo.fr

③ Orientation :

a) Dérogation scolaire : passage dans un établissement scolaire public :

Même si la carte scolaire s'est assouplie, des demandes de dérogation restent à établir si un élève souhaite être inscrit dans un autre établissement public que celui de son secteur. L'établissement public est déterminé en fonction du domicile du responsable légal de l'élève.

Le cas échéant, vous devrez retirer un document à l'accueil mi-mai.

IMPORTANT :

Si vous désirez que votre enfant soit scolarisé dans un établissement public en septembre 2020, et que vous devez faire une demande de dérogation, Merci de vous signaler dès aujourd'hui à l'adresse mail ci-dessous : college.bobee@wanadoo.fr

b) Les élèves souhaitant intégrer une classe de « 3^{ième} prépa des métiers » à la rentrée de septembre 2020, (ex-3^e préparation aux formations professionnelles « prépa-pro ») recevront un document par le biais de M. POHON en mai. Ce document à compléter et à signer sera remis aux élèves concernés et il devra être retourné au secrétariat du collège dans les plus brefs délais. La notification des résultats qui émanera du rectorat devrait intervenir la semaine du 02 juin.

Attention, je vous transmets ces informations en me basant sur les dates des années passées. Nous n'avons pas, à ce jour, reçu les informations actualisées.

c) Passages de classes :

En cas de réouverture du collège en mai :

Les décisions seront communiquées aux élèves dès le lendemain des conseils de classes (les conseils de classe devraient commencer début juin pour les classes de 3^e en raison des dates des commissions d'appel connues à ce jour). La décision n'est définitive que si elle est conforme au vœu de la famille.

Sinon, il convient d'accepter la décision du conseil de classe ou de me rencontrer dans les jours qui suivent.

Uniquement sur rendez-vous : si désaccord, je recevrai, si nécessaire, les parents après le conseil de classe de leur enfant. C'est seulement ensuite, qu'un « appel de la décision » pourra éventuellement être fait.

d) Affectation dans l'enseignement public après la classe de 3^{ième} :

A cet effet, un document « fiche support d'aide à la saisie » sera remis, par le professeur principal, à votre enfant mi-mai. Votre enfant le rendra dès le lendemain de sa distribution, à son professeur principal. Vous indiquerez sur ce papier vos vœux (nom de l'établissement, seconde générale ou seconde professionnelle, CFA ...)

Nota Bene : certains d'entre vous, ont entendu parler d'une nouveauté dans la procédure d'affectation pour les élèves de 3^{ème} de l'académie. Ce télé service n'est mis en place que pour les élèves scolarisés actuellement dans les établissements publics. Pour nos élèves de collèges privés, nous restons sur la procédure qui est en vigueur depuis plusieurs années à savoir le support papier, comme évoqué au paragraphe ci-dessus.

DOCUMENT(S)

-  Guide utilisation Classroom - Élève
-  Utilisation d'un padlet mis en ligne par l'enseignant
-  Utilisation de la messagerie sur Scolinfo
-  Fournitures scolaires 2020
-  Guide de l'ONISEP 2020 "Orientation après la classe de 3e"

Remarque :

Pour toutes questions sur l'orientation et les affectations, vous pouvez adresser un mail à M. POHON, responsable du BDIO (Bureau Documentation Information Orientation) :

bdio.bobee.yvetot@gmail.com

Le **document ONISEP au sujet de l'orientation post classe de troisième est téléchargeable** sur la page d'accueil du site internet du collège à l'adresse URL suivante :

<https://www.collegeprivebobee.fr/>

④ Brevet des collèges et information sur les EPI

Dans sa déclaration, du vendredi 03 avril 2020, notre ministre annonce notamment :

[...] Les incertitudes sont nombreuses, notamment sur la date du retour à la normale, a souligné le ministre.

Le ministre de l'Éducation nationale a également annoncé que le brevet serait passé cette année par le biais du contrôle continu.

Il sera obtenu à partir de la moyenne des notes des trois trimestres de 3^{ème} (s'il y a un troisième trimestre in situ), à l'exception des notes obtenues pendant la période de confinement, car pendant la période de confinement les élèves sont inégaux face à l'apprentissage à distance (problème informatique, divers contextes ...

Vous pouvez également noter dans l'allocution de notre ministre dans la vidéo dont le lien est ci-dessous (passage de 2 min :29s à 2 min :36s), je cite « Le diplôme national du brevet sera obtenu à partir des notes que l'élève aura eues tout au long de l'année dans les disciplines concernées »

<https://www.youtube.com/watch?v=Exk1HqcixJs&feature=youtu.be>

Je vous précise, chers parents, qu'au jour de la rédaction de cette lettre à votre attention (lundi 06-04-2020), je n'ai pas eu d'autres informations que celles recueillies dans cette vidéo et/ou au journal télévisé, ou radio, comme vous.

De ce fait, pour le moment je n'ai pas de réponses aux questions du barème global pour l'obtention du brevet (étant donné que l'épreuve orale de l'EPI n'aura pas lieu, par contre les compétences seront toujours évaluées), des mentions (notre ministre en parle pour le baccalauréat mais quid pour le brevet ...). Nous attendons également de connaître (dans le mois de mai) les deux matières de l'enseignement scientifique qui seront prises en compte sur les trois (Sciences Physiques, Technologie, SVT)

Il faut continuer à mobiliser les élèves afin qu'ils terminent les EPI de troisième car un travail commencé se doit d'être terminé afin de comprendre le sens donné aux apprentissages même si l'épreuve ne pourra pas se dérouler comme nous l'avons noté à l'écoute de l'annonce de notre ministre. Les EPI de 4^e sont également à poursuivre.

De plus, il va de soi, que le troisième brevet blanc n'aura pas lieu, qui plus est à la lumière de l'incertitude de la date de la réouverture de l'établissement.

Il faudra prioriser les cours.

⑤ Rapport de stage des élèves de 3^e

Dès la réouverture du collège, le rapport de stage sera à remettre au professeur principal de la classe. Une remise de prix aura lieu en juin.

⑥ Cambridge Exam

Les épreuves du PET et du KET (niveau A2 et B1) en anglais via les examinateurs du Cambridge Exam, n'auront pas lieu cette année scolaire pour les élèves de 5^e et de 3^e préinscrits. Les épreuves devaient se dérouler le 03 juin 2020.

Nos élèves actuellement scolarisés en 6^e et en 4^e peuvent déjà noter que les épreuves en 5^e et 3^e, pour les élèves volontaires et qui seront retenus au regard de l'investissement et des résultats en anglais, se dérouleront le mercredi 02 juin 2021.

⑦ Contribution familiale

L'équipe du collège Bobée poursuit sa mission dans le cadre de la continuité pédagogique, avec responsabilité et professionnalisme. Pendant cette période de confinement, l'activité principale des établissements scolaires est transformée, mais maintenue. Les mesures de distanciation sociale ont conduit à réduire l'accueil des élèves, mais l'établissement n'est pas pour autant fermé, au sens où l'activité principale se poursuit même sur un mode différent, à distance, avec un investissement important des enseignants et de l'ensemble du personnel. La très bonne implication des élèves dans cette nouvelle forme d'apprentissage est un motif de satisfaction. Tous, professeurs, élèves, parents et personnels de notre établissement, nous faisons de notre mieux pour faire face, dans les conditions nouvelles et complexes du confinement.

Concernant les contributions familiales dans nos établissements privés de l'enseignement Catholique sous contrat, aux termes du Code de l'éducation (article R. 442-48), une contribution des familles peut être demandée pour couvrir les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte, ainsi que pour le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires et administratifs affectés aux classes sous contrat, pour l'acquisition du matériel d'équipement scientifique, scolaire ou sportif, ainsi que pour la constitution d'une provision pour grosses réparations de ces bâtiments.

Sur cette base, à l'écoute des conseils reçus par nos institutions de l'enseignement privé, il n'y a pas lieu de considérer que cette contribution demandée aux familles doit être diminuée, voire remboursée, sur la période de l'épidémie

Les frais dit « annexes » à l'image de la restauration au self le midi et des études du soir, ces dernières, contrairement à l'activité principale d'enseignement, ne sont pas maintenues.

C'est pourquoi les frais liés à l'étude du soir ne vous seront pas facturés pour cette période d'où un remboursement de l'études (depuis le 16 mars) qui sera effectué sur la dernière facture de l'année scolaire.

⑧ Livres scolaires

Voici un lien qui vous permettra, si vous le désirez, de consulter les manuels scolaires en version dématérialisée. Attention, le manuel sera seulement consultable (possibilité de visualiser et/ou d'imprimer une page du livre), ne sera pas téléchargeable (ou possible contre frais) :

<https://www.lesediteursdeducation.com/actu/covid-19-les-editeurs-deducation-mettent-gratuitement-leurs-manuels-numeriques-a-la-disposition-de-tous-les-eleves/>

Autre site intéressant : Accès à la maison Lumni : Programme d'enseignement à distance de FranceTélévision

<https://www.lumni.fr/>

⑨ Remboursement des séjours pédagogiques

Pour le moment, seule la représentation théâtrale en anglais à l'attention de l'ensemble des élèves de 6^e est maintenue le jeudi 14 mai après-midi à la salle de vikings d'Yvetot. Si le confinement perdure au-delà de cette date, cette représentation n'aura pas lieu (pas de report de date possible).

La sortie des élèves de la section foot au stade de Lille le samedi 16 mai est pour le moment maintenue ainsi que la sortie de 30 élèves de 3^e à la Comédie Française à Paris le dimanche 31 mai.

Sinon, toutes les sorties et séjours pédagogiques, entre le 16 mars et le 04 juillet sont annulés afin de se concentrer sur les cours en intra établissement dès sa réouverture.

Les cours seront assurés jusqu'au 04 juillet pour l'ensemble des classes du collège.

Pour information, sorties et séjours annulés : Mont Saint-Michel/Saint Malo ; séjour au ski ; Puy du Fou ; séjour dans les Alpes ; séjour en Espagne à Santander, séjour en Espagne à Salamanque ; Jumelage avec notre établissement partenaire de Wipperfürth en Allemagne ; sorties pédagogiques au mémorial de Caen. La venue de la troupe de Théâtre Quai Ouest pour des représentations auprès de tous nos collégiens, les 09 et 10 avril est annulée. Le défi lecture avec les cm1/cm2 de l'école Saint-Michel et deux classes de 6e avec la présence de l'écrivain, est annulé. La venue d'un rédacteur en chef pour présenter les métiers de la presse est annulée.

Le repas partage prévu initialement le vendredi 10 avril est reporté en mai ou juin afin de pouvoir collecter des fonds pour venir en aide aux associations caritatives. La solidarité doit se poursuivre, elle est nécessaire.

Les séjours pédagogiques annulés seront remboursés aux familles dans le courant du mois d'avril, ou au plus tard en mai. Le lien avec les divers prestataires, les compagnies d'assurances ... nécessite du temps et de la patience tant il est parfois compliqué de les joindre en ce moment.

Merci pour votre compréhension.

⑩ Diverses dates

Les dates pour les remises des livres en fin d'année, la remise des prix des compétitions sportives, des prix remis par les membres du jury des rapports de stage, de la remise des certificats de radiation pour les 3^e, de la journée 6^e ... seront communiquées ultérieurement.

Il faut noter la présence de tous les élèves jusqu'au 04 juillet après la réouverture du collège.

Les dates pour les sélections sportives pour intégrer les classes des sections Football et Tennis seront décidées et communiquées en place dans un délai très court après la réouverture de notre collège.

La date pour nos portes ouvertes (initialement prévue le mercredi 13 mai après-midi à l'attention des futurs élèves du collège), qui permettent aux élèves déjà inscrits de visiter notre collège avant la rentrée de septembre, sera aussi reportée à une date ultérieure sauf si la réouverture du collège est actée au 04 mai 2020 (date connue à ce jour mais modifiable en fonction de l'évolution du contexte de la crise sanitaire que nous vivons)

11- Pastorale

-La Paroisse Saint-Pierre d'Yvetot, propose sur son site, dont vous trouverez l'URL ci-dessous, un parcours pour vivre la semaine Sainte :

<https://rouen.catholique.fr/les-sites-des-paroisses/paroisse-saint-pierre-dyvetot/>

-Votre enfant est scolarisé au collège Bobée et il était inscrit pour faire sa profession de Foi.

A cause de la crise sanitaire actuelle, les séances de catéchèse ne peuvent se faire normalement.

Mme BERLAND, notre Adjointe en Pastorale Scolaire, vous a adressé la semaine passée, des documents sur la semaine Sainte à partager avec votre enfant.

Père Elphège, notre prêtre référent, n'a pas plus d'informations à donner, pour le moment, tant que le confinement n'est pas terminé (dates maintenues ? ...). Nous n'avons pas non plus d'informations concernant les élèves qui désirent recevoir les Sacrements du Baptême, de Première Communion ou de Confirmation

12- Bourse nationale pour le Lycée :

Tous les élèves de 3ème collège sont concernés quelle que soit son orientation et en fonction des ressources de la famille.

L'année dernière, la date limite nationale de dépôt des demandes de bourse nationale était fixée au 4 juillet. L'an passé, mi-avril, le dossier de demande de bourse était disponible au secrétariat du collège. Pour le moment, nous n'avons pas reçu d'informations à ce sujet.

Le site du ministère de l'éducation nationale permet de consulter le simulateur de bourse (version rentrée 2019) : <http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

En restant à votre écoute

Prenez soin de vous, de vos proches et de votre famille,

O. CHAPUT, Directeur

